

LE FIGARO · fr

Fillon : «La Suisse n'est pas un paradis fiscal»



François Fillon déplore qu'en Suisse l'évasion fiscale ne soit pas considérée comme un délit méritant la levée du secret bancaire. Crédits photo : AP

Le premier ministre a obtenu de petites avancées en matière de levée du secret bancaire.

De notre envoyée spéciale à Lucens

Le combat de la France contre les «trous noirs de la finance » s'arrête aux frontières de la Suisse. Lors d'une visite éclair, vendredi, au château de Lucens, au cœur de la Suisse romande, François Fillon a affirmé que «la Suisse n'était pas un paradis fiscal». Reçu par le président de la Confédération et ministre de l'Économie, Pascal Couchepin, le premier ministre français semblait soucieux de couper court à tout «malentendu» entre Berne et Paris. La France prend ainsi ses distances avec l'Allemagne, qui avait déclenché une minitempête diplomatique avec la Confédération. «La Suisse mérite de figurer sur la liste noire des paradis fiscaux», avait déclaré le ministre allemand des Finances, lors d'un colloque à Bercy.

Plus diplomate, François Fillon n'est pas revenu bredouille. Il a obtenu le feu vert du président helvète pour la signature d'une convention fiscale bilatérale assez favorable à la France, puisqu'elle permet la levée du secret bancaire pour la fraude fiscale et les holdings. «C'est une avancée, mais elle ne règle pas tous les problèmes», concède-t-on côté français.

La Suisse, en effet, ne considère pas la simple évasion fiscale comme un délit

méritant la levée du secret bancaire. C'est toute la subtilité et tout le problème de sa législation.

«C'est très efficace comme ça»

François Fillon s'y est frotté lorsqu'il a évoqué, vendredi, la fameuse directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, bête noire des Suisses, parce qu'elle ambitionne, à terme - mais sans date - la suppression du secret bancaire. Les pays signataires qui pratiquent le secret bancaire, notamment la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, la Suisse et le Liechtenstein, doivent taxer à la source les revenus de l'épargne placée chez eux et les reverser aux pays de l'UE. «C'est très efficace comme ça», assure Pascal Couchepin.

Tel n'est pas l'avis de Paris et Berlin, qui ont inscrit la révision de la directive au menu des discussions de l'Ecofin, mardi à Bruxelles. Non seulement la législation actuelle n'a pas empêché la gigantesque fraude au Liechtenstein mais elle n'a, jusqu'ici, rapporté que 500 millions aux pays de l'UE, dont 50 millions à la France. Une goutte d'eau pour la France et l'Allemagne qui chiffrent à plus de 20 milliards par an le coût de la fraude fiscale avec les paradis offshore.

La Suisse a fait savoir qu'elle était prête à discuter d'une extension du champ d'application de la directive, laquelle ne s'applique ni aux fondations, ni aux assurances-vie. «Nous attendons que l'Union européenne trouve un compromis pour nous prononcer», indiquait vendredi Pascal Couchepin, conscient qu'il faudra l'accord unanime des Vingt-Sept, ce qui est loin d'être acquis en raison de l'obstruction attendue de l'Autriche, de la Belgique ou du Luxembourg.

LE FIGARO · *fr*